

TARIFS DE PENSION ET DEMI-PENSION ÉLÈVES 2026 - 2027

A compter du 1^{er} janvier 2026

PÉRIODE	PENSION Forfait 4 nuits*	DEMI-PENSION Forfait 5 jours**
Septembre à décembre 2026	672,80 euros	277,60 euros
Janvier à mars 2027	672,80 euros	277,60 euros
Avril à juin 2027	336,40 euros	138,80 euros
TOTAL	1682,00 euros	694,00 euros

* Si l'élève rentre à son domicile le mercredi, aucune réduction de pension ne sera accordée.

** Si l'élève ne mange pas le mercredi midi et/ou un autre jour (en fonction de l'emploi du temps), aucune réduction de demi-pension ne sera accordée.

PAIEMENT PENSION et ½ PENSION

- Tout trimestre entamé est **DU**,
- Seuls les **ARRETS POUR MALADIE** de minimum **15 jours consécutifs** seront déduits de la pension ou de la 1/2 pension avec **certificat médical à l'appui**,
- Les factures sont payables avant la date d'échéance soit par :
 - Chèque bancaire établi à l'ordre de l'Agent Comptable,
 - En espèces à Monsieur BELGUEBLI Gestionnaire de l'Etablissement contre reçu de paiement,
 - Par carte bancaire sur le TPE à l'accueil de l'établissement : **du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 (sauf les mercredis et vendredis après-midi)**,
 - **DE PREFERENCE** en ligne à l'adresse suivante : <http://lpa.st-remy.educagri.fr/paiement-en-ligne/paiement-eleves-apprentis>